

DEMANDE DE DIFFUSION PUBLICITAIRE 2024  
ECRANS DANS LES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE

Nom de la structure : .....  
 Représentée par : .....  
 Adresse : .....  
 Téléphone : .....  
 Adresse e-mail : .....  
 Adhérent 2024 Office de Tourisme :     oui     non

Les tarifs suivants, votés pour l'année 2024, sont appliqués pour la diffusion publicitaire d'une image ou d'une vidéo d'une durée de 20s.  
 Garantie de 3 000 affichages par écran et par mois.

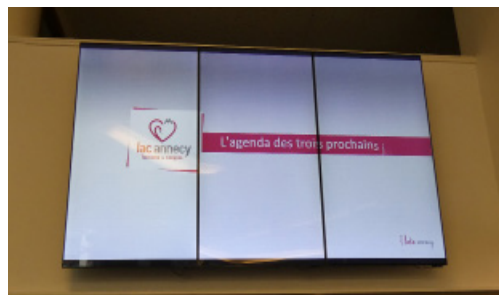
Tarif par écran et par mois :

	Adhérent 2024	Non adhérent 2024
Janvier	55€ HT	320€ HT
Février	55€ HT	320€ HT
Mars	55€ HT	320€ HT
Avril	55€ HT	320€ HT
Mai	55€ HT	320€ HT
Juin	130€ HT	790€ HT
Juillet	130€ HT	790€ HT
Août	130€ HT	790€ HT
Septembre	130€ HT	790€ HT
Octobre	55€ HT	320€ HT
Novembre	55€ HT	320€ HT
Décembre	55€ HT	320€ HT

## Période de diffusion souhaitée pour l'année 2024 :

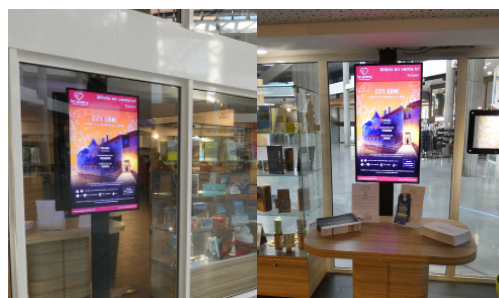
Mur intérieur Annecy : paysage 1920px\*1080px

- |                                  |                                    |
|----------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Janvier | <input type="checkbox"/> Juillet   |
| <input type="checkbox"/> Février | <input type="checkbox"/> Août      |
| <input type="checkbox"/> Mars    | <input type="checkbox"/> Septembre |
| <input type="checkbox"/> Avril   | <input type="checkbox"/> Octobre   |
| <input type="checkbox"/> Mai     | <input type="checkbox"/> Novembre  |
| <input type="checkbox"/> Juin    | <input type="checkbox"/> Décembre  |



Ecran double intérieur / vitrine : portrait 1080px\*1920px

- |                                  |                                    |
|----------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Janvier | <input type="checkbox"/> Juillet   |
| <input type="checkbox"/> Février | <input type="checkbox"/> Août      |
| <input type="checkbox"/> Mars    | <input type="checkbox"/> Septembre |
| <input type="checkbox"/> Avril   | <input type="checkbox"/> Octobre   |
| <input type="checkbox"/> Mai     | <input type="checkbox"/> Novembre  |
| <input type="checkbox"/> Juin    | <input type="checkbox"/> Décembre  |



Borne dans le forum Bonlieu : portrait 1080px\*1920px

- |                                  |                                    |
|----------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Janvier | <input type="checkbox"/> Juillet   |
| <input type="checkbox"/> Février | <input type="checkbox"/> Août      |
| <input type="checkbox"/> Mars    | <input type="checkbox"/> Septembre |
| <input type="checkbox"/> Avril   | <input type="checkbox"/> Octobre   |
| <input type="checkbox"/> Mai     | <input type="checkbox"/> Novembre  |
| <input type="checkbox"/> Juin    | <input type="checkbox"/> Décembre  |



Montant total : .....

Les publicités doivent respecter le format adapté à chaque écran (voir résolution ci-dessus).

Les publicités possibles sont :

- Affiche au format JPG
- Vidéo de 20s maximum au format MPG.

Demande faite le ..... à .....

Signature :

**CONDITIONS GENERALES**  
**DIFFUSION PUBLICITAIRE - ECRANS DANS LES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE**

**PRÉSENTATION DES PARTIES**

L'Office de Tourisme du Lac d'Annecy, EPIC, situé au 1 rue Jean Jaurès, Centre Bonlieu, 74000 Annecy. Agissant par Monsieur Michel Guerin en sa qualité de représentant légal de l'Office de Tourisme.

L'Office de Tourisme du Lac d'Annecy est dénommé ci-après « L'Office de Tourisme ». Votre société est dénommée ci-après « Le partenaire ».

**ARTICLE 1 : OBJET**

1.1 - L'Office de Tourisme propose des espaces publicitaires sur ses différents écrans, dans la limite de 4 annonceurs par écran et par mois.

Les publicités peuvent être de plusieurs formats :

- Affiche, format JPG, orientation portrait, résolution 1080px par 1920px.
- Affiche, format JPG, orientation paysage, résolution 1920px par 1080px.
- Vidéo, sans bande sonore, 20s maximum, format MPG, orientation portrait, résolution 1080px par 1920px.
- Vidéo, sans bande sonore, 20s maximum, format MPG, orientation paysage, résolution 1920px par 1080px.

1.2 - Par les présentes, le partenaire autorise la diffusion publicitaire d'une affiche ou d'une vidéo, à l'Office de Tourisme, qui se réserve le droit de la refuser si cette dernière ne correspond pas à l'activité touristique locale.

**ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DU PARTENAIRE**

Le partenaire s'engage à :

2.1 - Transférer à l'Office de Tourisme, au format numérique, la publicité que le partenaire souhaite diffuser. Celle-ci sera validée techniquement et un contrat sera proposé après validation.

2.2 - Remettre à l'Office de Tourisme, le contrat signé au minimum 21 jours avant la date de diffusion validée par l'Office de Tourisme.

2.3 - Régler ses factures par virement sur le compte bancaire indiqué, dans les 30 jours à compter de leur réception. En fonction des mois de diffusion choisis, une ou plusieurs factures vous seront envoyées au cours de l'année. En cas de défaut de paiement, l'Office de Tourisme engagera une procédure de recouvrement auprès du Trésor Public.

**ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE L'OFFICE DE TOURISME**

L'Office de Tourisme s'engage à :

3.1 - Diffuser la publicité pendant la période stipulée au contrat, sur le ou les écrans retenus.

3.2 - Fournir sur demande, la statistique du nombre de passage de la publicité.

3.3 - Ne pas modifier, imprimer, diffuser, envoyer par courriel ou toute autre moyen numérique, la publicité du partenaire.

**ARTICLE 4 : PROBLEME DE DIFFUSION**

En cas de problème technique, l'Office de Tourisme facturera au prorata du nombre de jours de diffusion réels.

**ARTICLE 7 : DURÉE DU CONTRAT**

Le contrat prendra effet à la date de la signature et se terminera à l'issue de la dernière diffusion choisie.

**ARTICLE 8 : RÉTRACTATION**

Le partenaire dispose d'un délai de rétractation de 7 jours à compter de la date de signature du contrat. Au-delà de ce délai, aucune rétractation n'est possible.

**ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE**

Le droit applicable est le droit français. Tout litige sera soumis au Tribunal de Commerce d'Annecy.